

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ARRETE LA REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du 29 avril 2011 a arrêté le détail de la rémunération du Président-Directeur Général de Renault.

M. Carlos Ghosn, Président-Directeur Général de Renault, a fait part au Conseil d'administration du 14 mars de sa décision de renoncer à la part variable de sa rémunération acquise au titre de 2010 et à tout bénéfice de stock-options pour l'exercice 2011.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de n'attribuer aucune option au Président-Directeur Général de Renault, au titre de 2011.

Le Conseil d'administration a attribué 150 000 options au Président Directeur Général de Renault au titre du Plan Renault 2016 Drive The Change pour la période 2011-2013, qui sont exerçables dans les conditions suivantes :

- aucune option ne sera exerçable si le *Free Cash Flow* opérationnel cumulé entre 2011 et 2013 est inférieur à 2 milliards d'euros ;
- 50% des options seront exerçables si le *Free Cash Flow* opérationnel cumulé entre 2011 et 2013 est supérieur ou égal à 2 milliards d'euros ;
- 100% des options seront exerçables si le *Free Cash Flow* opérationnel cumulé entre 2011 et 2013 atteint 3 milliards d'euros, avec attribution linéaire entre 2 et 3 milliards d'euros.

Le Président Carlos Ghosn a remercié le Conseil d'administration et indiqué qu'il renonce à la partie de ces stocks options liées au Plan Renault 2016 Drive the Change correspondant à l'exercice 2011, soit 50.000 options.

Le Président-Directeur Général sera soumis à un engagement de conservation au nominatif, d'un portefeuille en actions correspondant à 50 % de la plus-value d'acquisition (nette des impôts et contributions obligatoires) issues de l'exercice des options attribuées au titre du Plan triennal et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'actions gratuites au Président-Directeur Général de Renault.